

15ème législature

Question N° : 27811	De M. Éric Ciotti (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > établissements de santé	Tête d'analyse > Gestion crise sanitaire liée au covid-19	Analyse > Gestion crise sanitaire liée au covid-19.
Question publiée au JO le : 31/03/2020 Réponse publiée au JO le : 28/07/2020 page : 5152 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la gestion de la crise sanitaire majeure liée au covid-19. Dans certains départements, le système de santé est largement débordé. Parallèlement, les établissements privés seraient sous-utilisés. Il lui demande dans quelle mesure le secteur médical privé est associé à la gestion de la crise et à la prise en charge des malades.

Texte de la réponse

La prise en charge des formes sévères et graves du Covid-19 implique de pouvoir disposer de capacités importantes en lits de réanimation. Dans un souci d'anticipation, les pouvoirs publics ont fortement mobilisé l'ensemble des établissements de santé (publics et privés) pour augmenter ces capacités : - des consignes ont été données aux agences régionales de santé (ARS) et aux établissements pour déprogrammer les activités non urgentes afin de libérer des lits de réanimation ainsi que des moyens humains et matériels et prendre en charge les patients atteints par le Covid-19 - un recensement des besoins des établissements a été effectué par les ARS en vue d'ouvrir des lits supplémentaires dans les établissements et d'organiser entre eux des prêts de matériels (par exemple, de respirateurs) - de nouveaux lits de réanimation peuvent donc être ouverts par les établissements, notamment par la reconversion de lits d'autres services (surveillance continue, soins intensifs...) en lits de réanimation. Ainsi, ces actions associées à la mobilisation de tout le secteur hospitalier (hôpitaux et cliniques) ont permis de passer à près de 10 000 lits. Les établissements privés ont pris toute leur part dans cette effort et ils sont associés à l'accueil des patients partout où c'est nécessaire mais aussi grâce à la mobilisation de leur personnel qualifié médecins ou paramédicaux qui dans plusieurs territoires sont venus renforcer des équipes d'autres établissements pour ouvrir des lits de réanimation.